



Ordonnance de télécom CRTC 2007-338

Ottawa, le 13 septembre 2007

Le Conseil **approuve de manière définitive** l'entente suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
NorthernTel, Limited Partnership/Rogers Wireless Partnership	Entente pour la fourniture du service 9-1-1 évolué – Fournisseurs de services sans fil	8340-N51-200711376	le 13 août 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>